

ARRETE du MAIRE

OBJET : Arrêté de voirie – Chemin du Cruveys
Entreprise MABBOUX.
Occupation domaine public avec 4 places de stationnement.

ARD2024-032

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et les suivants,

VU l'Arrêté Préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

VU la demande de M. Stéphane LOUVIER en date du 21 mars 2024 représentant l'Entreprise Mabboux demeurant 1921 Route de Nationale 74170 MEGEVE, pour effectuer des **travaux d'abattages d'arbres et démolition de bâtiment dans le cadre du projet « refuge des Cascades »**,

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de régler la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1er : la Société « **MABBOUX** » est autorisée à occuper le domaine public « 4 places de parking, chemin du Cruveys », pour effectuer des travaux, **à partir du lundi 25 mars 2024** ;

Durée : 1 mois soit le 25 avril 2024.

Travaux d'abattages d'arbres et démolition de bâtiment dans le cadre du projet « refuge des Cascades »,

Article 2 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Mettre des panneaux d'interdictions de stationnement sur les places de parking demandées.

Assurer la circulation des camions dans leurs allées et venues

Ne pas circuler les mardis jusqu'à 14h (marché hebdomadaire).

Article 3 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'entreprise Gramari
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 22 mars 2024

Le Maire,
François Barbier

